



HAL
open science

La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours

Michel Giraud, Isabelle Dubost, André Calmont, Justin Daniel, Didier
Destouches, Monique Milia Marie-Luce

► To cite this version:

Michel Giraud, Isabelle Dubost, André Calmont, Justin Daniel, Didier Destouches, et al.. La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours. *Hommes & migrations*, 2009, Histoire des immigrations. Panorama régional, II (1278), pp.174-197. hal-01655105

HAL Id: hal-01655105

<https://hal.science/hal-01655105v1>

Submitted on 5 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

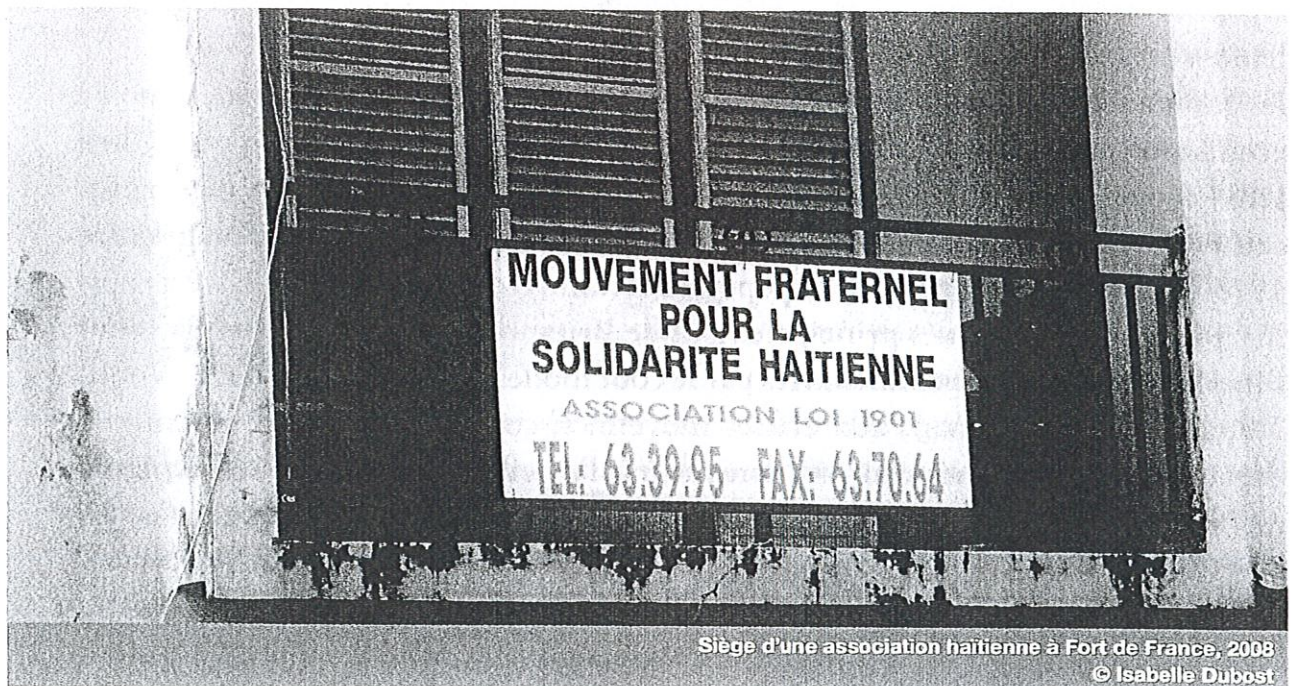
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Guadeloupe et la Martinique

dans l'histoire française des migrations
en régions de 1848 à nos jours

Par Michel Giraud,
chercheur au CNRS, université des Antilles et de la Guyane, membre du Centre
de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC).

Et l'équipe : Isabelle Dubost, André Calmont, Justin Daniel, Didier Destouches,
Monique Milia Marie-Luce.



Entièrement constituées de populations immigrées, la Martinique et la Guadeloupe, où le phénomène migratoire a longtemps été une affaire d'État, ont été profondément marquées par l'esclavage. Les discriminations sont encore aujourd'hui nombreuses à l'égard des émigrants, tant dans les sociétés antillaises qu'en France métropolitaine. Car si ces deux îles sont des terres d'immigration, elles sont aussi des terres d'émigration, notamment vers la métropole, où différentes stratégies et constructions identitaires sont mises en œuvre par ces populations en vue d'une meilleure intégration.

L'histoire de la Guadeloupe et de la Martinique est constituée par et autour des migrations. De l'époque coloniale jusqu'à nos jours, ce sont les mouvements migratoires – immigration et émigration – qui ont puissamment contribué, d'une part, à modeler la démographie de ces pays et, d'autre part, à y former des sociétés originales, pluriethniques, qui se sont entièrement constituées il y a quatre siècles – et c'est là un point fondamental – à partir de populations toutes venues ou importées de lointains ailleurs. Un processus initial dont l'histoire ultérieure des sociétés considérées portera profondément et durablement la marque.

Les quatre grandes vagues migratoires

Dans l'histoire longue qui est ici examinée – qui débute en 1848, date de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, et va jusqu'à nos jours – ont été distinguées quatre grandes phases, correspondant chacune à des vagues plus ou moins importantes de migrations.

Au début de la première, les anciens esclaves désertent les plantations. Pour remédier à ce manque de main-d'œuvre, le gouvernement adopte – à la satisfaction des grands planteurs – les décrets du 13 février et du 27 mars 1852 portant sur les "engagements" dans les colonies antillaises de travailleurs sous contrat, venus principalement d'Afrique noire, de Chine et surtout d'Inde.

À partir de la fin du XIX^e siècle s'ouvre une deuxième phase : des travailleurs libres en provenance de Chine et du Levant (Syrie, Liban, Palestine) s'installent dans les îles antillaises.

La troisième phase, qui commence en 1946, est marquée par de profondes mutations. En effet, le 19 mars 1946, les colonies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion sont érigées en départements français. D'un point de vue administratif et juridique, ces territoires possèdent désormais une structure identique à celle des départements de l'Hexagone, avec néanmoins des adaptations dans l'application de la législation française (notamment sociale). Cette modification institutionnelle entraîne, à travers la crise définitive du système de plantation, de profondes transformations de la structure économique des pays antillais et a d'importantes conséquences sur les mouvements migratoires : des Antillais partent en masse, surtout durant les années 1960-1970, s'installer en France métropolitaine où ils en viennent à constituer une "troisième île⁽¹⁾" ; des Français et des Européens s'installent en masse aux Antilles tandis que des Caribéens continuent d'arriver dans ce qu'ils considèrent comme l'"Eldorado" français.

La dernière phase, où nous nous trouvons encore, se situe dans le droit fil de la précédente : à côté des immigrations en provenance du Proche-Orient et de Chine

qui se poursuivent régulièrement mais faiblement, le mouvement, amorcé auparavant, de nombreuses populations d'origine caribéenne à la recherche de travail ou fuyant des conditions sociales, politiques et de vie difficiles s'accélère, notamment sous la forme d'une immigration irrégulière de plus en plus importante, particulièrement en provenance d'Haïti. À l'inverse, cependant, on assiste à un net ralentissement des départs d'Antillais pour la métropole et à l'amorce d'un mouvement de retour au "pays natal" des émigrants partis vers l'Hexagone.

Les Antilles françaises offrent ainsi une expérience extrêmement riche en matière d'immigration et d'émigration. Au-delà de la mise en évidence des grandes périodes historiques et des vagues migratoires qui leur sont associées, nous nous sommes surtout attachés à tirer de cette richesse des éléments qui permettent d'éclairer d'un jour nouveau la question très générale et très débattue de "l'intégration" de "populations issues d'une immigration", et ce d'autant mieux qu'ils s'enracinent dans une particularité forte. Partant, nous avons porté en priorité notre attention sur quelques-unes des dimensions fondamentales de cette question, au premier chef desquelles les discriminations auxquelles sont assez souvent confrontés les émigrants, tant dans les sociétés antillaises qu'en France métropolitaine, et les stratégies qu'ils ont mises en œuvre par le passé et celles qu'ils mettent en place aujourd'hui pour se faire la meilleure place possible dans leur société d'installation face à ces discriminations. Nous nous sommes ainsi particulièrement intéressés aux modalités des constructions qu'ils ont souvent opérées, ou qu'ils opèrent encore, d'identités qui leur seraient propres, aux usages sociaux et politiques qu'ils ont fait et font de celles-ci et, en particulier, de la mémoire qu'ils se sont constituée de leurs histoires.

Une affaire d'État

Une des grandes spécificités des migrations antillaises (et, plus largement, de toutes les immigrations coloniales françaises) réside dans la place centrale que la puissance publique a occupée dans leur mise en route, puis dans leur développement et, enfin, dans leur ralentissement. Une telle centralité indique assurément à quel point ces migrations s'inscrivent dans la continuité (mais aussi dans les discontinuités) d'une politique coloniale multiséculaire.

L'immigration vers les Antilles

Ainsi, presque la moitié des frais de "l'engagement" aux Antilles françaises de travailleurs sous contrat durant la seconde moitié du XIX^e siècle a été supportée par le Trésor public ou les finances des collectivités locales, et l'ensemble des tâches de la



Pharmacie dont la propriétaire est d'origine chinoise (Hakka), Fort de France, 2009
© Isabelle Dubost

gestion administrative de cette immigration a été placée sous l'entière responsabilité de l'État et des institutions publiques, locales ou nationales. Par exemple, outre les décrets présidentiels du 13 février et du 27 mars 1852 déjà cités, deux arrêtés sont pris dans les années qui suivent par le Conseil privé de la Guadeloupe, qui constituent un véritable code de l'immigration : en cinquante articles sont réglés tous les problèmes intérieurs inhérents à l'introduction de la main-d'œuvre étrangère. En 1854, le gouverneur de la même île crée un comité de l'immigration chargé de régler tous les problèmes liés à ce vaste transfert de main-d'œuvre. C'est l'administration de la colonie qui gère le recrutement des "engagés" : les planteurs lui adressent leurs demandes en main-d'œuvre et elle leur attribue les travailleurs recrutés. Un peu plus tard, c'est le Conseil général qui sera compétent pour tout ce qui concerne la gestion locale de l'immigration. C'est donc lui qui, chaque année, fixera le nombre d'immigrants nécessaires pour la campagne suivante et votera le budget de l'immigration.

Plus significative encore, l'intervention de l'État concernant l'immigration des travailleurs indiens sous contrat est allée jusqu'à la sphère des relations internationales puisqu'elle a comporté une laborieuse négociation de près d'une décennie avec la couronne britannique, qui a fini par aboutir à la signature d'une convention internationale, le 1^{er} juillet 1861, ouvrant l'Inde aux agents recruteurs français. Un recrutement qui, encore une fois, était un monopole d'État : il était en effet réservé à trois agences officielles d'émigration, instituées par les autorités françaises à Calcutta, Pondichéry et Karikal. Toujours dirigées par un Européen, elles avaient pour principale fonction, outre l'organisation des recrutements, d'héberger, de nourrir et de soigner les engagés avant l'embarquement, de les empêcher de s'enfuir aussi, et elles disposaient pour cela de bâtiments capables d'accueillir 800 à 1 000 personnes, ce qui correspondait au contingent d'un convoi.

La politique française de l'émigration antillaise

Un siècle plus tard, une des principales caractéristiques de l'émigration antillaise en France métropolitaine est que si elle s'est poursuivie, en partie, selon des mouvements spontanés de population, elle s'est aussi fortement développée d'une manière administrée par l'État français, en accord avec une politique migratoire définie par celui-ci. En effet, la puissance publique met en place, en 1961, à la fois pour encourager et organiser cette émigration, une société d'État, le Bureau pour les migrations intéressant les départements d'outre-mer (Bumidom). Dans un contexte d'effondrement des économies de plantation antillaises, il s'agissait alors pour le pouvoir politique de tenter, en jouant de l'émigration comme d'une soupape de sécurité, de faire baisser les fortes tensions qui s'exerçaient sur un marché local de l'emploi d'autant plus tendu que la croissance démographique restait forte aux Antilles et, par là peut-être, de contenir l'effervescence sociale qui s'en était suivie dans ces départements. Et ce d'autant que, au même moment, le récent triomphe de la révolution castriste à Cuba, l'imminence de l'indépendance de l'Algérie, l'aboutissement du procès de décolonisation dans l'empire africain de la France et, localement, l'émergence des premières organisations indépendantistes aux Antilles françaises (tandis que de violentes émeutes survenaient en Martinique en décembre 1959) venaient menacer l'ordre postcolonial dans les départements français d'Amérique. Au point qu'un de nos collègues a pu écrire que "la politique française de l'immigration antillaise remplit bien une fonction de régulation politique des sociétés de départ quand elle s'enferme, officiellement, dans la rhétorique républicaine de la solidarité nationale et des grands équilibres économiques⁽²⁾".

Cette politique migratoire obéissait aussi, bien sûr, mais secondairement, à des impératifs plus directement liés au souci du développement économique et social de la seule métropole française, en des temps d'une forte croissance de celle-ci. Il s'agissait

alors, notamment, de satisfaire, grâce à l'émigration des originaires des DOM, la forte demande en personnel peu qualifié qui se manifestait à l'époque en métropole dans certains secteurs de la fonction publique à laquelle les Guadeloupéens, les Guyanais, les Martiniquais et autres Réunionnais avaient, avec leur statut de citoyens français, le bon profil pour répondre.

Esquisse d'une comparaison entre deux "îles-sœurs"

La Guadeloupe et la Martinique, qui ont *grosso modo* connu des processus historiques parallèles, ont été et le sont toujours tributaires des mêmes logiques d'État, ont hérité de ce parallélisme historique et de cette communauté politique bien des similitudes pour ce qui est des dynamiques migratoires les concernant. Cependant, des dissemblances apparaissent, à bien des égards, entre elles.

Guadeloupe : un plus fort taux d'immigration

La principale des différences en question tient – pour le dire de manière ramassée – à ce que la Guadeloupe apparaît plus marquée par l'immigration que la Martinique. C'est ainsi que l'immigration de travailleurs engagés sous contrat dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Africains et Indiens), à l'exception de celle des Chinois, a été plus fournie à son arrivée et que la prégnance de son héritage, tant du point de vue sociodémographique que culturel, est aujourd'hui nettement plus forte en Guadeloupe qu'en Martinique. Il en va de même pour la principale immigration contemporaine aux Antilles françaises, celle des Haïtiens.

Une répartition spatiale et un profil socioprofessionnel des immigrants distincts dans les deux îles

Des différences plus fines se font également jour. Par exemple, la population d'origine haïtienne en Martinique a une localisation préférentiellement urbaine, dans l'aire de Fort-de-France, et compte dans ses rangs – à côté d'un nombre important de travailleurs indépendants du petit commerce et des services aux personnes (comme c'est également le cas en Guadeloupe) et, dans une moindre mesure, de salariés agricoles et d'ouvriers du bâtiment – un pourcentage non négligeable d'agriculteurs exploitants, qui louent des terres pour développer des exploitations, notamment dans le maraîchage. En revanche, en Guadeloupe, cette population est plus dispersée dans l'île et les exploitants agricoles n'y sont pas légion, par voie de conséquence les ouvriers agricoles y sont proportionnellement plus nombreux qu'en Martinique.

L'immigration haïtienne : deux perceptions

Ces différences ne sont pas sans conséquence au plan des oppositions sociales et des affirmations identitaires qui leur sont associées. Ainsi, l'immigration haïtienne n'est pas perçue de la même manière dans les deux territoires. Alors qu'en Martinique elle ne semble pas poser de problème majeur, en Guadeloupe elle fait l'objet – avec l'immigration dominicaine – d'une représentation très négative, en étant constituée comme un véritable problème que doit gérer l'ensemble du personnel politique ; ce qui donne lieu à d'importantes tensions et même à des violences entre autochtones et immigrants.

Abolition de l'esclavage : des parcours différents

L'ensemble de ces divergences, comme la plupart de celles que nous n'avons pas la possibilité matérielle d'évoquer ici, renvoient aux brisures de ce que nous avons dit être, en première approximation, le parallélisme des parcours historiques des deux îles des Antilles françaises et aux profondes différences qui ont distingué la marche vers et les conditions de l'abolition de l'esclavage dans chacune d'elles.

La Martinique ayant été livrée aux Anglais par les grands planteurs pour échapper aux effets destructeurs de la Révolution de 1789 sur le système esclavagiste, l'île n'a pas connu la première abolition de la servitude qui a eu lieu en 1794 en Guadeloupe avec la quasi-élimination des propriétaires esclavagistes. Il en est résulté en Martinique une permanence du pouvoir de la plantocratie créole mais aussi, quand le temps de l'abolition finale et totale est venu en 1848, le développement relatif d'une petite et moyenne paysannerie "de couleur" à l'écart de la grande propriété blanche créole. Tandis qu'au même moment la Guadeloupe passait sous la domination, presque sans partage, d'un capitalisme agro-financier "expatrié" et devenait alors une colonie classiquement structurée par l'opposition farouche de ce capitalisme et d'un prolétariat agricole autochtone.

Le poids de l'histoire : la marque du passé esclavagiste

La prise en compte de ces grandes structures changeantes du contexte historique général est absolument nécessaire pour interpréter et comprendre les contraintes matérielles qui, par le passé, ont lourdement pesé sur l'émergence et le développement, les caractéristiques essentielles et le vécu profond des migrations des périodes postesclavagistes mais aussi les contraintes mentales qui, jusqu'à et y compris aujourd'hui, façonnent l'ensemble du phénomène migratoire antillais. Car c'est ce

passé colonial et la société de plantation alors mise en place qui ont déterminé les types de migrations et leur déroulement. Ainsi, comment, à seul titre d'exemple, rendre compte des tensions qui longtemps ont opposé les descendants d'esclaves et les immigrants indiens ainsi que la méfiance et le mépris dont ces derniers ont fait jusqu'à peu l'objet de la part des populations créoles sans rappeler le fait que les engagés ont été amenés de l'Inde pour remplacer sur les plantations tous ceux qui refusaient une forme déguisée d'esclavage, pour faire baisser les salaires de ceux qui n'avaient pas la force de ce refus et éventuellement pour briser les grèves auxquelles la misère de ces derniers les poussait ? D'un autre côté, devant le slogan proféré par les militants nationalistes guadeloupéens ou martiniquais des années

Il faut tout particulièrement déceler dans les processus de stigmatisation des populations migrantes, et dans les figures de l'altérité qui modèlent ces processus, la prégnance des vieux schèmes de l'idéologie raciste formée sous l'esclavage pour tenter de le justifier.

1960 – "Bumidom = Négriers" –, comment expliquer, hors de la prise en compte de la puissance évocatrice du passé esclavagiste, qu'une telle contamination de l'image des mouvements migratoires antillais par celle, terrifiante, du transbordement négrier ait pu être, pour discutable qu'elle soit, aussi pénétrante qu'elle l'a été et l'est encore près de trente ans après la dissolution de cet organisme ?

Prégnance des schèmes de l'idéologie raciste datant de l'esclavage

À ce propos, il faut tout particulièrement déceler dans les processus de stigmatisation des populations migrantes, et dans les figures de l'altérité qui modèlent ces processus, la prégnance des vieux schèmes de l'idéologie raciste formée sous l'esclavage pour tenter de le justifier. Comme, par exemple, les schèmes identifiant le nègre à la sauvagerie et à la paresse ou, au contraire, à la docilité et à la puissance de travail, qui font florès dans les débats sur l'immigration contractuelle au sein des assemblées locales antillaises de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècles. Des schèmes qui mutent de plus en plus aujourd'hui en des réflexes xénophobes quand il s'agit de s'en prendre à des immigrants qui ont la même couleur que les autochtones, comme c'est le cas des Haïtiens en Guadeloupe. Et des schèmes dont la mise en œuvre peut être d'une plasticité paradoxale : les évaluations des caractéristiques – présentées comme essentielles – des mêmes immigrants, qui servent à encourager l'accueil ou, au contraire, à prôner le rejet de ceux-ci, peuvent passer, chez les mêmes personnes ou au moins les représentants des mêmes forces sociales, du positif au négatif ou vice versa selon la période ou le contexte d'action où ils sont mobilisés.

L'engagement : des pratiques proches de la traite négrière

Au plan des réalités matérielles des dynamiques migratoires examinées, et en ne considérant que le cas des engagés sous contrat de la seconde moitié du XIX^e siècle, les références que l'on peut faire à l'esclavage sont nombreuses et variées. Nous n'en listerons rapidement ici que quelques-unes parmi les plus saillantes.

Ainsi, les conditions du transbordement de ces engagés depuis leur pays d'origine ou celles de leur existence une fois qu'ils étaient arrivés aux Antilles ne sont pas très éloignées de celles de la traite négrière ou de l'enfermement servile. C'est en effet – en dépit des réglementations édictées par les puissances organisant ce trafic, qui semblent n'avoir été le plus souvent prises que pour dissimuler sous un vernis de déclarations précautionneuses le sordide des pratiques effectives – un même entassement sur les bateaux et une même absence de soins, puis un hébergement dans les cases des anciens esclaves et une dénutrition poussée que l'on peut assez souvent noter. On peut de même identifier nombre de brutalités physiques et d'abus de toutes sortes de la part des engagistes à l'encontre des engagés, la surexploitation de ces derniers (ils sont soumis à des journées de travail atteignant parfois douze heures) et leur privation de protection et de liberté (incapables que certains d'entre eux sont d'obtenir le rapatriement qu'on leur avait promis à la fin de leur contrat). Un taux de mortalité important atteste de la gravité de cette situation d'ensemble, aussi bien en ce qui concerne les traversées que sur place, aux Antilles ; relativement aux premières, dans le cas de l'immigration africaine en Guadeloupe, ce taux pouvait atteindre jusqu'à un cinquième des effectifs, et, pour la mortalité *in situ*, on a compté en Martinique 2 607 décès pendant les cinq premières années de cette immigration. Pareillement, 45 % des Indiens immatriculés dans la commune du Moule décèdent au cours des cinq premières années de leur séjour en Guadeloupe.

D'un autre côté, les procédures de recrutement des engagés rappellent par certains aspects celles employées dans la traque négrière. Ce qui diffère surtout dans ces deux situations c'est qu'à la pratique systématique du rapt dans les secondes est substituée dans les premières un usage régulier de la mystification : les recruteurs abusent des promesses mensongères et vont parfois jusqu'à saouler les hésitants ou à leur offrir les services de prostituées en échange de leur signature. De telles pratiques sont si générales dans le cas de l'engagisme français en Inde qu'un fonctionnaire britannique a pu dire qu'il n'est pas de "tromperie que la ruse des recruteurs n'ait conçue et mise en œuvre". De ce fait, il est fréquent que les personnes récemment engagées tentent de s'échapper des dépôts où elles sont enfermées en attendant leur départ en bateau.

Une exploitation de l'homme par l'homme

On repère à l'œuvre dans ces deux situations – les immigrations postesclavagistes et l'esclavage lui-même – une même logique d'exploitation de l'homme par l'homme, basée sur trois points forts.

En premier lieu, il s'agit de placer les engagés dans une situation de dépendance maximale à l'égard de leurs maîtres ou de leurs employeurs. C'est en particulier le cas des immigrants sous contrat comme cela l'était *a fortiori* de l'esclave : "Ce qu'on a voulu en 1852, ce qu'il faut encore aujourd'hui aux partisans de l'immigration, précise un conseiller général guadeloupéen en 1887, ce ne sont point des travailleurs [...], ce sont des engagés non libres, des individus qui *ne sont pas aptes* [c'est lui qui souligne] à discuter les clauses de leur contrat..." ; faisant hommage du vice à la vertu, le Conseil général de la Martinique prendra d'ailleurs argument de cette non-liberté pour justifier sa décision d'arrêter l'immigration contractuelle en 1884. L'hyperdépendance en question est la conséquence même du statut des engagés, déterminé par les règles administratives d'une immigration "réglementée" et non par des contrats de droit privé. Ils sont littéralement *attachés* à la plantation, au point d'être vendus en même temps qu'elle et ramenés de force par les gendarmes s'ils s'en enfuient. De ce fait – avantage non négligeable pour les planteurs –, leurs conditions de travail et de rémunération ne sont pas soumises au jeu du marché local de l'emploi.

Deuxième point fort : la disponibilité totale de l'immigrant, à l'instar de celle de l'esclave. Logé et, en principe, nourri sur la plantation, il peut être requis à tout moment pour effectuer immédiatement un travail quelconque pour son engagiste : "Il faut absolument ces immigrants sur les propriétés pour certains travaux réguliers auxquels les cultivateurs créoles ne veulent pas s'astreindre et qui ne peuvent attendre", justifie l'usinier guadeloupéen Souques.

Enfin, le travail immigrant est, tout comme le travail servile, flexible, au sens que l'on donne à ce terme aujourd'hui. À la différence du "Noir" créole, l'immigrant ne peut refuser les travaux qui lui sont ordonnés. Ainsi, par exemple, dans le contrat d'engagement qu'il signe avant d'embarquer, il est expressément stipulé que l'Indien sera affecté "à tous travaux d'exploitation agricole et industrielle auquel l'engagiste jugera bon de l'affecter", tandis que le rapporteur lors du grand débat sur la suppression de l'immigration réglementée au Conseil général de la Martinique note qu'on peut le mettre "au four et au moulin, à la charrue et à l'étable".

En résumé, si le sort de tous les prolétaires est rarement enviable, celui des engagés aux Antilles l'est encore moins, à hauteur de l'"extra-plus-value" qui est tirée de leur travail. Et ce surcroît d'exploitation renvoie précisément ici à des habitus sociaux qui s'enracinent dans les pratiques de l'esclavage.

La permanence et la généralité des discriminations aux Antilles

L'ensemble des immigrations et émigrations antillaises constitue un champ des plus favorables à la compréhension des dynamiques sociales et politiques des discriminations auxquelles, de manière générale, les migrants sont confrontés. D'une part, parce que ces migrations – dont certaines ont déjà cessé mais ont laissé aux Antilles des communautés qui se sont reproduites de manière largement endogène tandis que d'autres se poursuivent et se renouvellent jusqu'à aujourd'hui grâce à des flux continués – se sont durablement développées dans des contextes sociaux très variés mais tous fort pesants dès lors qu'ils portent la marque, ne serait-ce que symbolique, du passé esclavagiste. Et, d'autre part, parce que la parfaite ambiguïté de la situation des émigrants antillais en France métropolitaine, de leur côté, représente un inappréciable banc d'essai pour la prise en compte de la complexité des processus discriminatoires. Puisque, bien que n'y étant pas des étrangers (au sens juridique du terme) mais des citoyens de longue date, ils y sont cependant – du fait de leur "race" – des citoyens qui correspondent mal aux stéréotypes de l'imaginaire national dominant, et sont ainsi fréquemment confrontés à diverses discriminations, notamment en matière de logement ou d'emploi. Ils ont ainsi en commun avec beaucoup d'immigrants qui ne sont pas des citoyens français, mais aussi avec les enfants de ces derniers, devenus français par le "droit du sol", le fait d'être considérés avant tout comme des "gens de couleur".

De plus, le fait que la Guadeloupe et la Martinique soient des terres à la fois d'immigration et d'émigration permet des rapprochements entre ces deux faces du mouvement migratoire particulièrement éclairants pour la compréhension des dynamiques des discriminations. En ce qu'il place les analystes dans la situation de devoir lever le paradoxe qu'il y a à observer que les pays d'où proviennent les émigrants antillais discriminés dans l'Hexagone sont, de leur côté, des lieux où d'autres immigrants de la Caraïbe sont confrontés à une non moins forte discrimination⁽³⁾. Et en leur permettant peut-être ainsi de mieux comprendre ce qui fait finalement obstacle à la promotion des droits des immigrés et de leurs descendants, de quelque origine qu'ils soient et où qu'ils se trouvent.

À l'origine des discriminations : une mise en concurrence organisée des différentes catégories de travailleurs

Au principe des dynamiques discriminatoires, l'on trouve le plus souvent la logique déjà mentionnée qui organise la mise en concurrence de différentes catégories de travailleurs. Une mise en concurrence qui, dans un paradoxe apparent, discrimine dans

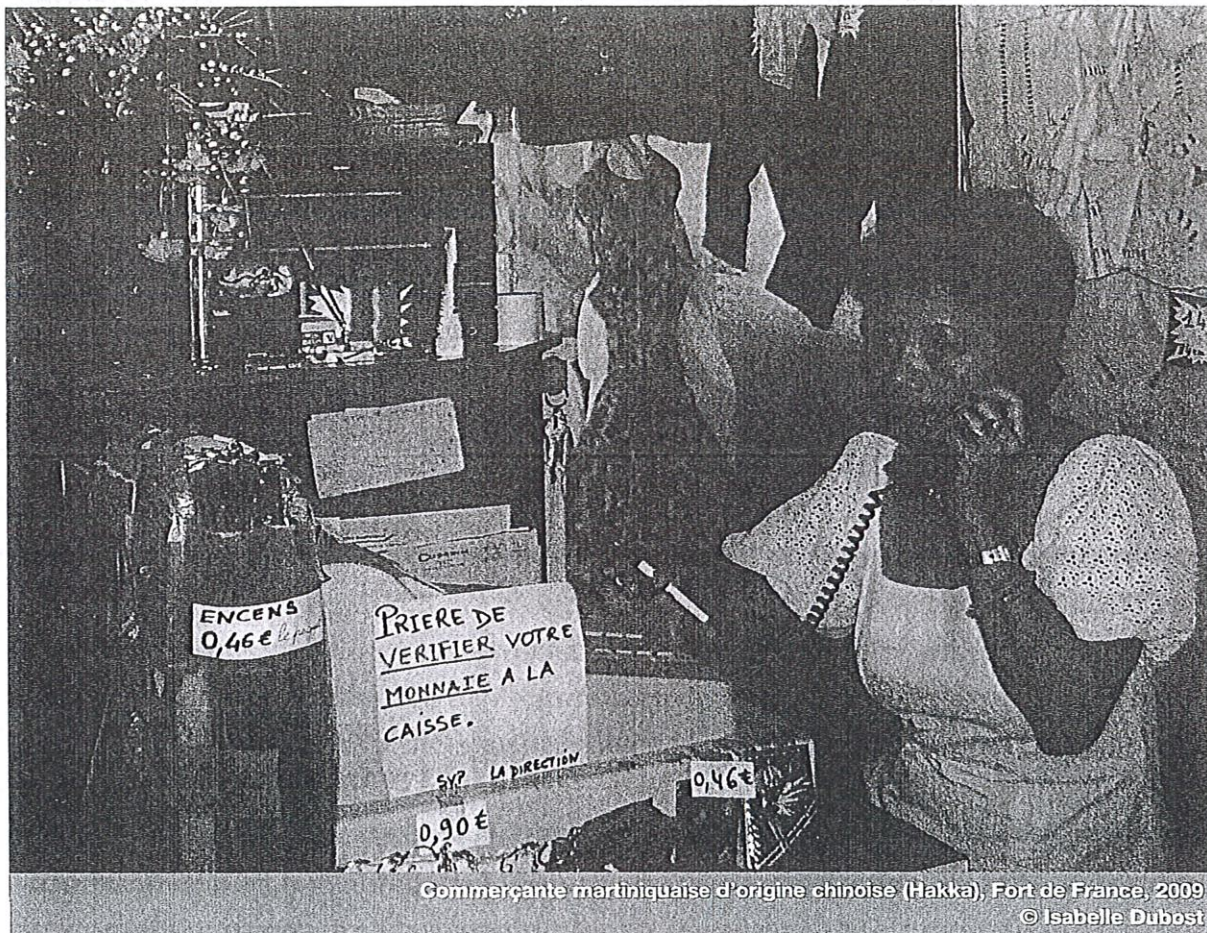
un même mouvement tous les groupes d'ouvriers qu'elle oppose. Ainsi, le système de l'engagisme aux Antilles pénalisait les immigrants sous contrat en donnant aux employeurs la possibilité de leur imposer de moins bonnes conditions de travail et de rémunération que celles, déjà peu favorables, qui avaient cours sur le marché libre de l'emploi local pour les travailleurs créoles : de ce seul fait, par le biais de la pression à la baisse ainsi exercée sur les salaires de tous, il limitait l'accès de ces derniers travailleurs à l'emploi. À quoi il faut ajouter que c'était chacune des collectivités des Antilles qui faisait essentiellement les frais d'une politique d'immigration contractuelle qui ne bénéficiait qu'aux grands planteurs, les coûts de cette politique étant supportés, pour une part importante, par les finances publiques de chaque île.

Tout cela a engendré de fortes tensions entre les anciens esclaves et les immigrants (en particulier la population la plus nombreuse parmi ces derniers : les engagés venus de l'Inde). Ces tensions nées des rancœurs des premiers envers les seconds, d'autant plus que ceux-ci étaient perçus – à la suite de manipulations de la part des planteurs – non seulement comme des “casseurs” de salaires mais de plus comme des briseurs de grève, ont enclenché un processus de stigmatisation des populations d'origine indienne interdisant toute forme de solidarité entre les descendants d'esclaves et ces nouveaux “parias”. En conséquence, ce processus avivait la concurrence qui l'avait fait naître et *ipso facto* redoublait les effets discriminatoires de celle-ci. Plus d'un siècle plus tard (durant les années 1970), concernant cette fois-ci les immigrants haïtiens, on assistera à une situation d'affrontement semblable, avec des ingrédients similaires mais à une échelle moindre car les économies de plantation antillaises ne sont déjà plus que l'ombre de ce qu'elles étaient.

Ainsi, le système de l'engagisme aux Antilles pénalisait les immigrants sous contrat en donnant aux employeurs la possibilité de leur imposer de moins bonnes conditions de travail et de rémunération que celles des travailleurs créoles.

La citoyenneté française refusée jusqu'en 1922 aux immigrants indiens

Le maintien des immigrants à l'écart de la citoyenneté française est un des éléments clés qu'il faut intégrer dans le tableau que nous venons de présenter si l'on veut parvenir à une analyse satisfaisante des dynamiques discriminatoires que nous ne faisons ici qu'esquisser. Il nous faut donc rappeler, par exemple, que, au début de leur installation dans les colonies antillaises, à un moment où les discriminations auxquelles ils étaient confrontés étaient à leur maximum, les immi-



Commerçante martiniquaise d'origine chinoise (Hakka), Fort de France, 2009
© Isabelle Dubost

grants indiens et leurs descendants, nés ou non aux Antilles, n'étaient pas sous la protection des lois françaises ; ils demeuraient sujets de la lointaine reine d'Angleterre et restaient placés sous l'empire de la loi britannique. Il faudra attendre 1922 pour qu'ils accèdent à la citoyenneté française, au terme d'une longue bataille politico-juridique qui a fortement marqué la mémoire collective de l'ensemble de la population de descendance indienne des Antilles.

Ressortissants haïtiens en Guadeloupe : une exclusion discriminante

De même, le durcissement des conditions mises par les autorités françaises à l'entrée des ressortissants haïtiens sur le territoire des départements d'Amérique à partir de 1980⁽⁴⁾ ou de celles de leur naturalisation⁽⁵⁾ et la multiplication des tracasseries administratives qui l'accompagnent ne sont pas étrangers au renforcement des difficultés d'insertion et des discriminations que connaissent encore aujourd'hui ces personnes, surtout en Guadeloupe⁽⁶⁾. L'effectivité d'une telle exclusion discriminante est attestée par le fait que, selon des données de l'Insee

datant de 1999, ce ne sont que 30 % des Haïtiens ayant demandé la nationalité française qui ont pu l'acquérir en Martinique (et seulement 10 % en Guadeloupe), alors que dans d'autres groupes d'immigrants comme les Saint-Luciens ou les ressortissants de pays d'Afrique ce pourcentage est de l'ordre de 50 %. Même les migrants haïtiens installés aux Antilles depuis plus de vingt ans n'arrivent pas toujours à obtenir la nationalité française.

Situation des populations antillaises dans l'Hexagone : des "Français entièrement à part"

De son côté, l'examen de la situation ambiguë des Guadeloupéens et des Martiniquais de l'Hexagone et, plus particulièrement, de la position spécifique que la majorité d'entre eux occupe dans le système d'emploi métropolitain confirme mais aussi amène à relativiser l'impact du fait de posséder ou non la citoyenneté du pays d'immigration sur les dynamiques discriminatoires que les immigrants affrontent.

Quand les secteurs public et parapublic recrutent massivement des Antillais

En effet, d'une part, il est évident qu'un des traits majeurs de cette situation, qui découle directement du statut de citoyens français des Antillais (soient-ils ou non installés en métropole), à savoir l'insertion professionnelle majoritaire de ces derniers dans le secteur d'activité public ou parapublic (poste, RATP, hôpitaux, police...), leur a longtemps donné un avantage relatif sur les immigrants étrangers venus des anciennes colonies de la France. Et ce essentiellement en termes de sécurité de l'emploi en des temps où la France a connu une forte montée du chômage. Même si cette insertion professionnelle protégée avait pour corollaire une inscription massive dans les postes les moins qualifiés et les moins bien rémunérés de la fonction publique et des services assimilés, et n'ouvrant que peu de perspectives de promotion⁽⁷⁾. Cependant, d'autre part, les mutations économiques et sociales de la France contemporaine, notamment le recul en importance du secteur public, avant même que ce recul ne devienne l'objectif d'une politique de démantèlement, a fait fondre en grande partie cet avantage. Elles ont en effet conduit les Antillais installés en France métropolitaine dans une situation qui, bien que restant spécifique à certains égards, se rapproche de plus en plus de celle des populations d'origine étrangère les plus dépréciées (notamment les populations issues des émigrations maghrébines et subsahariennes), auxquelles ils sont souvent assimilés par de larges secteurs de la société française.

Vers une prolétarianisation et une marginalisation de l'immigration antillaise

Actuellement, les immigrés antillais se concentrent de plus en plus dans des emplois peu qualifiés et un nombre croissant d'entre eux se retrouvent au chômage ou connaissent une insertion professionnelle précaire, notamment ceux récemment arrivés en métropole ou parmi les plus jeunes. Cette dernière observation n'est pas pour surprendre quand on sait que, compte tenu du déclin du secteur public déjà évoqué, les "nouveaux venus" ou les jeunes sont beaucoup moins présents dans ce secteur d'emploi que les personnes d'âge moyen installées en France métropolitaine depuis longtemps et donc arrivées dans l'Hexagone à une époque où l'offre d'emplois publics était encore forte.

De plus, on assiste à un fort regroupement de ces populations dans des communes et des logements collectifs de la région parisienne (73 % des migrants antillais résidaient en 1990 dans cette région, en particulier dans le département de la Seine-Saint-Denis) où se retrouvent, partageant les mêmes conditions de vie difficiles, les catégories "défavorisées" de la société française (en particulier bien des familles issues des immigrations postcoloniales). Si la situation des populations antillaises de métropole en matière d'habitat s'est sensiblement améliorée au fil des ans pour ce qui est du confort et du taux d'occupation des logements, elle reste marquée par de profondes inégalités. En effet, les ménages antillais⁽⁶⁾ étaient encore en 1990 près de deux fois plus nombreux (42 %) à habiter les immeubles de qualité médiocre du logement social, les HLM, que les ménages métropolitains (24 %) et n'étaient que rarement propriétaires de leur logement (27 % contre 57 % pour la moyenne métropolitaine).

Montée de la xénophobie et du racisme en France métropolitaine

Cette tendance d'ensemble met les migrants antillais en position d'être, eux aussi, profondément affectés par l'inflexion actuelle des rapports de la société française avec ses immigrés. Ils affrontent notamment – dans un contexte de crise et de concurrence sociale accrue – la montée de la xénophobie et du racisme.

Par exemple, ils se heurtent régulièrement, dans les procédures d'attribution d'un HLM, aux mêmes oppositions que celles que rencontrent les étrangers, et ce au titre d'une politique discrète de quotas menée par certaines municipalités (y compris de gauche) ou par des offices publics ; ces deux populations – antillaise et étrangère – ayant été parfois regroupées, pour l'occasion, sous le même vocable de "populations allogènes". Ainsi, il n'est pas rare qu'une demande de logement public présentée par un Antillais soit rejetée au prétexte qu'un nombre, jugé excessif, de ses congénères habitent déjà dans la cité.

D'un autre côté, les Antillais, notamment lorsqu'ils sont jeunes, essuient également, comme les étrangers les plus stigmatisés, de fréquents refus d'embauche dont plusieurs études, y compris officielles, confirment qu'ils sont motivés par le phénotype des candidats.

Ces discriminations vécues par les immigrants antillais dans l'Hexagone suscitent chez nombre d'entre eux une forte indignation qui met en question l'appartenance à la "communauté nationale". Leur statut de nationaux et de citoyens français de longue date – plus d'un demi-siècle déjà de départementalisation de leurs pays d'origine (c'est-à-dire d'intégration politique et d'"assimilation" culturelle accrues à la France) et plusieurs décennies de présence en métropole – n'a pas suffi à les mettre à l'abri des traitements inégaux et des pratiques d'exclusion. Alors qu'on ne cesse de leur proclamer qu'ils sont de droit des Français à part entière, les Guadeloupéens et les Martiniquais découvrent en métropole, chaque jour davantage, qu'ils sont, de fait, selon la formule d'Aimé Césaire, des "Français entièrement à part".

Face aux discriminations, l'arme des constructions et des stratégies identitaires

Un des enjeux majeurs de notre travail réside dans la compréhension des constructions identitaires qui mêlent étroitement le culturel et le politique et dont des mémoires collectives associant les histoires locales et l'histoire nationale sont à la fois le support et le produit. Ces phénomènes varient considérablement en intensité et leurs modalités d'expression sont nettement différenciées selon les périodes, les groupes de population considérés et, surtout, selon les générations.

De la stratégie de l'invisibilité ethnique...

Ainsi, bien souvent, aux Antilles, les immigrants de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle privilégiaient la stratégie de "l'invisibilité ethnique", mais pas tous pour les mêmes raisons : les Indiens parce qu'ils étaient fortement rejetés de par leur statut au sein de la société de plantation, d'autres groupes parce qu'ils faisaient le choix d'une pleine participation à la société martiniquaise comme c'était, par exemple, le cas des immigrants du Proche-Orient ou des Chinois.

...à la revendication d'une double appartenance culturelle

Depuis deux ou trois décennies, il en est quelque peu autrement pour leurs descendants. Bien installés aux Antilles, souvent reconnus dans un statut économique et social relativement élevé (de riches commerçants dans le cas des Syro-Libanais et des

Chinois ou, pour ce qui est des Indiens, d'importants agriculteurs ou éleveurs, de membres des professions libérales, de cadres administratifs, d'hommes politiques ou de responsables syndicaux), certains de ces descendants revendiquent tout à la fois leur appartenance à la société civile martiniquaise ou guadeloupéenne et leurs liens privilégiés avec une culture d'origine autre que les cultures antillaises. Il arrive que des jeunes d'origine syrienne partant en vacances dans le village d'origine de leur grand-père en reviennent avec une épouse. Tel commerçant chinois à l'âge de la cinquantaine part en voyage organisé en Chine où est né son père et devient un collectionneur d'art chinois, alors que les autres membres de sa famille ont opéré une véritable rupture avec leurs origines puisqu'ils n'ont conservé que peu de souvenirs de l'histoire de la migration familiale, n'ont qu'une connaissance très médiocre de la langue hakka (c'est le créole qui était initialement la langue utilisée dans la famille) et du pays d'où provient leur famille, dans lequel ils ne se sont que rarement rendus.

De la démarche individuelle au travail collectif culturel et mémoriel

Un tel (ré)enracinement dans certaines traditions du pays d'où venaient les ancêtres a donc d'abord été surtout une démarche strictement individuelle. Puis des descendants d'immigrants se sont petit à petit organisés collectivement afin de développer une bonne connaissance de la culture d'origine ; et ce dans le double but de resserrer des liens communautaires qui leur seraient propres et d'obtenir des autres Martiniquais ou Guadeloupéens, en faisant découvrir à ces derniers la valeur de cette culture, la reconnaissance d'une dignité qui leur est encore souvent déniée. Les Indiens sont probablement le groupe qui a le mieux pris la mesure de l'importance sociale de ce travail culturel et mémoriel et dont les stratégies en cette matière sont les plus élaborées.

Ainsi, pour peu que les populations issues des grandes immigrations aux Antilles cherchent aujourd'hui à gagner en visibilité dans leur société de résidence, elles le font principalement à travers des associations qui, peu ou prou, ont trois types de pratiques : des activités de convivialité et de service à la communauté ou de ressourcement dans les traditions du pays d'origine ; des actions d'aide au développement dans les pays d'origine ; et enfin, des manifestations visant à faire connaître ces pays aux autres Antillais, en ouvrant des espaces de rencontre avec ceux-ci. Cependant, il ne semble pas globalement que les descendants des anciennes immigrations en Guadeloupe et en Martinique ni même les immigrants de la période contemporaine dans ces territoires entretiennent des liens étroits avec le pays dont leur famille ou eux-mêmes proviennent (à l'exception des très proches voisins de ces îles que sont les Dominicains et les Saint-Luciens ou même les Dominicains). Bien souvent les envois d'argent aux membres de la famille restés dans ce pays sont inexistantes ou très irréguliers. Les "retours au pays" ne sont fréquents qu'au début

de l'expatriation, s'espaçant, par la suite, de plus en plus, surtout après le décès de la mère. Si certains envisagent un retour définitif à terme plus ou moins lointain dans leur pays d'origine, beaucoup n'en parlent que comme d'un vague souhait qui n'est étayé par aucun projet concret. En fait, c'est plutôt des mouvements d'aller-retour, notamment quand ils seront à la retraite, qu'ils prévoient de réaliser.

Différentes stratégies identitaires, mais pas de communautarisme

De la complexité dynamique de toutes les identifications susdites, il résulte que les populations issues des immigrations considérées sont très loin de composer des entités homogènes et souvent développent des stratégies très différenciées, parmi lesquelles l'affirmation d'une identité "ethnique" particulière n'est pas nécessairement dominante.

Par exemple, en Martinique, la population qui est plus ou moins lointainement et directement originaire de Chine ne constitue pas un groupe cohérent et structuré, replié sur lui-même et sur sa culture d'origine, contrairement à la perception qu'en ont les autres Martiniquais. Bien loin d'abonder dans un quelconque communautarisme, les descendants des premiers immigrants chinois dans l'île se revendiquent, en effet, souvent comme Martiniquais, tant dans le discours que dans les pratiques sociales : ils ont souvent trouvé leur épouse dans la population autochtone, ils réinvestissent une grande part de leurs capitaux aux Antilles et certains vont même jusqu'à sponsoriser des activités sportives locales. Tandis que les Chinois venus plus récemment de la Guyane n'ont pas le même investissement vis-à-vis de la Martinique que les précédents et font plus souvent appel à leurs ressources ethniques propres, en envoyant par exemple leurs enfants faire des études à Hong Kong, et ont d'ailleurs mieux conservé la pratique d'une langue chinoise. Les originaires du Proche-Orient ne témoignent pas dans leur ensemble, eux non plus, d'une forte existence communautaire. Bien que la plupart d'entre eux aient le même métier – commerce des tissus et des vêtements – et que, donc, ils se connaissent tous et se côtoient souvent, ils ne se rencontrent que peu fréquemment et ne partagent pas d'espaces particuliers ni n'ont de pratiques spécifiques à travers lesquelles s'affirmerait une appartenance culturelle propre. C'est qu'ils sont de confessions religieuses différentes (chrétiennes ou musulmanes), proviennent de pays différents (Liban, Syrie et Palestine) et n'ont en commun que très peu d'éléments culturels qui leur permettraient de s'identifier à une collectivité forte.

De leur côté, nombre des immigrants africains ou haïtiens contemporains semblent tout autant réticents à mettre en avant une identité qui leur serait particulière et se tiennent ainsi résolument à l'écart des associations de type communautaire, d'ailleurs en général relativement peu actives.

Stratégies identitaires de l'émigration antillaise vers la métropole

Les Guadeloupéens et les Martiniquais qui ont émigré vers la France métropolitaine constituent, eux aussi, une population socialement hétérogène ; leurs attitudes idéologiques et politiques, ainsi que les comportements sociaux et culturels qui leur sont associés sont, là encore, nettement contrastés. Cependant, le mouvement d'affirmation d'une identité propre apparaît comme plus marquée dans cette population que ce n'est le cas chez les immigrants aux Antilles.

Première vague : de l'entre-deux-guerres à la fin des années 1950

Les contrastes en question comme cette poussée identitaire se donnent à connaître dès la première époque de l'immigration antillaise dans l'Hexagone, entre les deux guerres mondiales et jusqu'à la fin des années 1950. L'histoire a retenu de ce moment fondateur, avec l'effervescence musicale du "Paris noir", la véhémence du cri des écrivains de la négritude, habités de toute la dynamique du combat anticolonial. Mais il ne s'agit là que de l'arbre qui cache la forêt d'une puissante volonté de la part de la majorité des immigrants antillais d'être pleinement intégrés à la société métropolitaine. À cette époque, cette immigration comptait un nombre important de personnes appartenant aux classes moyennes, dont la situation en métropole était relativement favorable ; en conséquence, la plupart d'entre elles avaient tendance à rendre leur présence la plus discrète possible et à privilégier l'atout de leur carte d'identité nationale comme instrument principal d'une bonne intégration dans la société métropolitaine. Il en a été de même pour beaucoup des migrants appartenant aux classes populaires qui, eux, n'avaient guère d'autre choix que de rester à tout prix dans l'Hexagone. Au point que la grande majorité des immigrants guadeloupéens et martiniquais ont pendant longtemps veillé et que nombre d'entre eux veillent encore farouchement à ne pas être confondus avec les populations d'origine étrangère, refusant, pour cela, de se considérer comme des immigrés.

Deuxième vague : la profonde transformation entamée dans les années 1960

Le début des années 1960 constitue, avec le démarrage de la deuxième vague (massive) de l'émigration antillaise, le point tournant de l'évolution qui, au plan de l'identité revendiquée ou simplement vécue, va transformer profondément les réalités de la présence des Antillais en France métropolitaine. La prolétarianisation de cette popu-

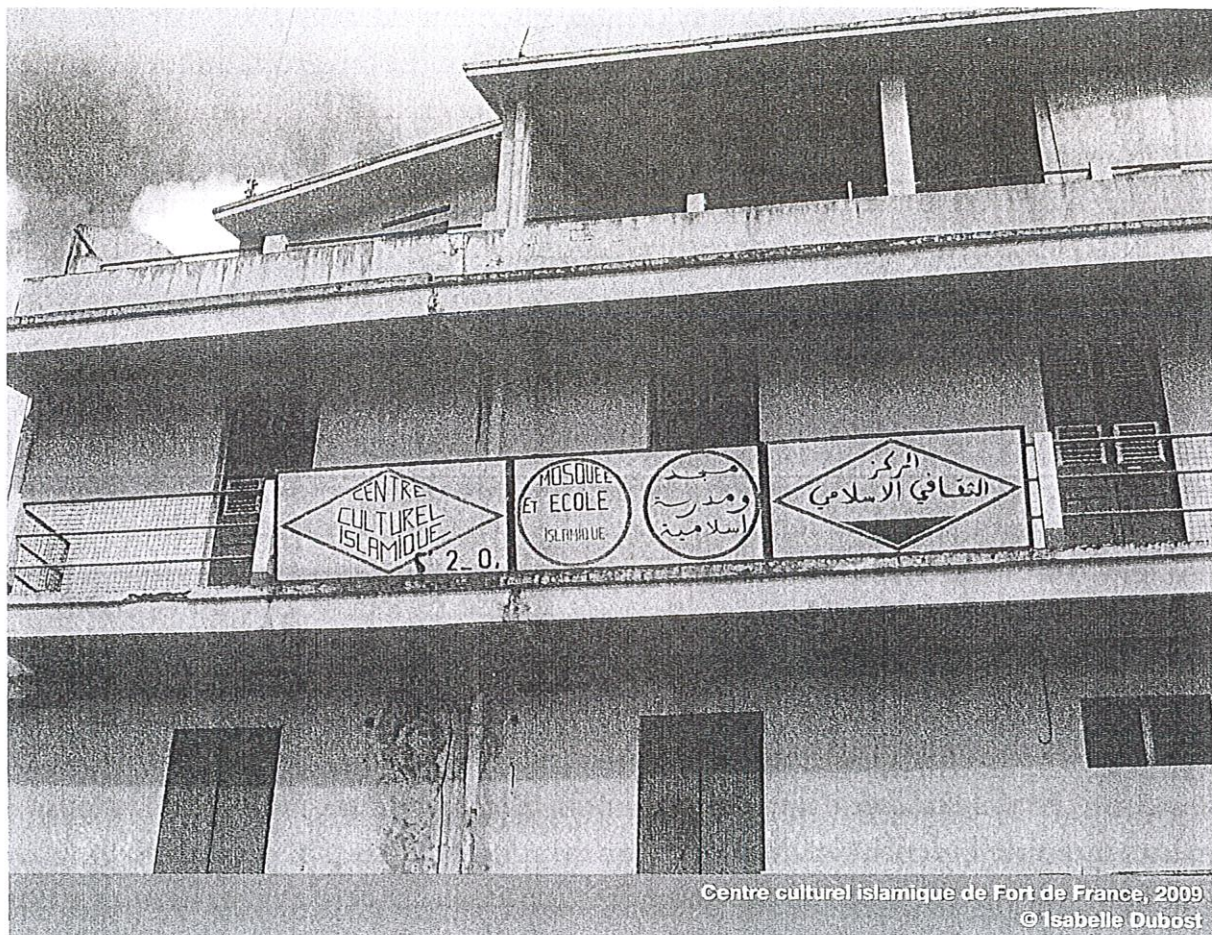
lation, résultant à la fois d'un profond renouvellement de la sociologie de l'émigration en question et d'une sérieuse détérioration des conditions économiques et sociales de l'immigration correspondante, est le principal opérateur de cette transformation. En réaction à d'importantes difficultés matérielles et face à de fréquents rejets racistes – qui viennent brutalement contredire de forts espoirs de promotion sociale –, les Antillais vivant dans l'Hexagone sont de plus en plus nombreux à affirmer et à se mobiliser autour d'une identité collective particulière et emblématique, selon la logique bien connue de l'inversion du stigmaté. Celle-ci sert alors de support aux revendications spécifiques qu'ils adressent à la société française, notamment à ses institutions d'État, en vue de se faire reconnaître une place propre mais égale dans cette société. Une identité culturelle antillaise et ses expres-

Dès lors, les Antillais en métropole ne manquent pas, dans leur grande majorité, de rappeler la spécificité des problèmes qu'ils rencontrent et, surtout, de célébrer leur différence culturelle ou historique.

sions patentées sont ainsi établies en ressources d'une stratégie sociopolitique et leur mise en valeur constitue alors "de nouvelles pratiques politiques qui affirment ensemble l'identité collective et le droit de cité⁽⁹⁾". À partir de 1998 et de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, où pour la première fois des milliers d'originaires des DOM ont défilé dans les rues de Paris pour demander la reconnaissance du crime esclavagiste, on a vu se mettre en place une nouvelle version de cette stratégie, dans laquelle l'histoire tend simplement à prendre la place que la culture occupait précédemment et dont les animateurs, d'experts en choses culturelles qu'ils étaient auparavant, se transforment – notamment chaque année en mai (le mois des célébrations de l'abolition) – en procureurs de l'histoire, quand ce n'est pas en porte-parole de victimes. Dès lors, les Antillais en métropole ne manquent pas, dans leur grande majorité, de rappeler la spécificité des problèmes qu'ils rencontrent et, surtout, de célébrer leur différence culturelle ou historique. C'est qu'en effet – compte tenu du racisme qu'ils affrontent – l'une et l'autre sont les seuls référents qui puissent légitimer les revendications particulières qu'ils mettent en avant.

La structure associative : cadre d'expression privilégié des revendications

C'est aussi pourquoi ils tendent aujourd'hui à privilégier comme cadre d'expression de leurs aspirations et de leurs revendications la structure associative : celle-ci permet, en effet, une mobilisation sur une base communautaire qu'en France ni



le syndicat ni le parti politique n'admettent, et ce face à un large éventail de problèmes de la vie quotidienne (travail, logement, cadre de vie, expression culturelle, etc.). Le choix de ce type de structures est venu après que les fractions des populations antillaises les plus actives dans l'expression des revendications de ces populations eurent dans l'ensemble échoué à obtenir la satisfaction de ces revendications par le biais de l'action syndicale⁽¹⁰⁾. Il en est principalement résulté que, à une logique sociale, de classe dirions-nous, s'est substituée une logique de communauté, pour ne pas dire "communautaire".

Et c'est également pourquoi la plupart de ces associations accordent une place prépondérante à l'animation et à la valorisation du patrimoine culturel de la communauté, et, désormais, de la mémoire de son passé, à travers de nombreuses fêtes, carnivals, journées d'animation et autres manifestations publiques. Toutes activités au moyen desquelles elles espèrent devenir les relais et les interlocutrices privilégiés des pouvoirs publics des communes où elles sont implantées, voire des instances politiques nationales, et obtenir ainsi d'avoir voix au chapitre dans la définition des politiques concernant les populations antillaises en métropole⁽¹¹⁾.

Une meilleure intégration des membres de l'ancienne vague migratoire

La puissance de la mobilisation identitaire et du rassemblement communautaire qui semblent constituer aujourd'hui la tendance lourde de l'évolution de l'immigration antillaise en France métropolitaine n'implique cependant pas que cette tendance emporte l'adhésion de l'ensemble des Antillais résidant dans l'Hexagone. Stratifiée en groupes sociaux et en générations dont les stratégies peuvent diverger, voire s'opposer, cette immigration ne saurait être conçue comme un tout homogène. Les évolutions sociodémographiques qui en ont modifié la structure n'ont pas altéré la totalité des traits de son état premier. Bien des membres de l'ancienne vague migratoire – dans laquelle dominaient en nombre et jouaient un rôle hégémonique les fonctionnaires de rang moyen ou supérieur et les diplômés restés, après leurs études, travailler en métropole – sont encore présents dans l'Hexagone avec leurs descendants. À travers eux, c'est un autre vécu objectif (des conditions de vie relativement favorables et des possibilités réelles de promotion sociale) et subjectif (une forte propension à valoriser les dispositions du droit commun de la citoyenneté française comme principal instrument d'une bonne intégration) de la migration qui perdure. L'ancienneté de leur présence en France métropolitaine et leur position sociale, qui leur confère le statut d'une sorte d'élite, leur assurent le contrôle de nombreuses associations au sein desquelles ils défendent des stratégies sociopolitiques assimilationnistes dont l'audience va bien au-delà de leur seul milieu social. Cette influence a d'autant moins de mal à s'étendre que le statut de fonctionnaire (même s'il est souvent de faible qualification) de la majorité des migrants antillais les rend particulièrement réceptifs au modèle de promotion que cette élite incarne.

Les jeunes générations

Pour l'immigration antillaise dans l'Hexagone – comme pour toutes les autres immigrations – c'est, avec les jeunes générations qui naissent ou grandissent dans la société de réception, avec l'enracinement multiforme de leurs familles dans cette société, "l'heure de vérité" qui advient, la perspective du retour au pays qui s'estompe, la préoccupation de la situation actuelle et du devenir de ce dernier qui se fait moins présente, supplantée qu'elle est par le souci de la meilleure insertion possible dans la société de résidence. Et cela au moment même où, paradoxalement, la mobilisation du groupe autour du patrimoine culturel propre se renforce. En fait, tout laisse à penser que – sous une désignation identique – un décalage important est en train de se produire entre les identités mobilisées par les Antillais des deux bords de l'Atlantique. En effet, l'identité collective sur laquelle

prend appui la mobilisation des migrants n'est pas la reproduction, dans leur nouvel espace de vie, des traditions réifiées de leur culture d'origine. Car le brassage de cultures dans lesquels ils sont pris ne laisse pas ces traditions identiques à ce qu'elles étaient avant le contact, mais les transforme en la mêlant à d'autres. L'immigration n'est donc pas une situation où se consomme de manière passive et purement nostalgique un patrimoine qui serait resté miraculeusement "authentique", mais constitue davantage un creuset de créativité dans lequel les traditions des Antilles se renouvellent profondément.

C'est dire que les populations antillaises en métropole gagnent en autonomie vis-à-vis de leurs pays d'origine, autonomie par laquelle la célébration de l'identité prend, dans la migration, des significations et, surtout, sert des stratégies différentes de celles que l'on connaît aux Antilles même. Ainsi, par exemple, les associations de l'immigration n'entretiennent pas, dans la grande majorité des cas, des liaisons étroites avec les organisations et le tissu associatif du pays d'origine et, par ailleurs, se définissent très rarement en termes nationaux, c'est-à-dire en référence à la Guadeloupe ou à la Martinique, alors que, dans chacune de ces îles, le nationalisme a connu, au cours de la dernière période, un essor certain, mais se désignent le plus souvent comme "antillaises" (parfois comme "domiennes"). Ce faisant, elles tendent à mettre principalement l'accent sur la communauté de problèmes que rencontrent en France les migrants guadeloupéens et martiniquais, problèmes par rapport auxquels il conviendrait de mobiliser indifféremment toutes les ressources sociales et culturelles de l'un et de l'autre pays d'origine.

Ainsi l'accroissement considérable des "deuxièmes et troisièmes générations" de l'immigration antillaise en France métropolitaine est d'une importance décisive quant aux dynamiques culturelles mais aussi politiques de cette immigration. La plupart des membres de ces générations sont ou ont été presque entièrement socialisés dans les milieux populaires de la société française, tout particulièrement dans l'univers des banlieues parisiennes, avec les enfants des populations issues de l'immigration étrangère et aussi avec ceux des classes défavorisées autochtones. S'opère alors tout un jeu d'emprunts réciproques, de mélanges de cultures, qui produit des réalités syncrétiques, à travers des phénomènes d'acculturation reposant sur des réinterprétations croisées des formes culturelles traditionnelles des différents groupes en interaction ou l'affiliation à des identités d'emprunt qui ont peu de choses à voir avec l'origine de ceux qui s'en réclament. Ainsi, si une fraction importante des populations antillaises immigrées en France métropolitaine continue d'affirmer son identité en proclamant une grande fidélité à sa culture d'origine, de larges secteurs de ces populations, surtout chez les plus jeunes, opèrent cependant un important réaménagement de leur système de représentations

et de valeurs. Des groupes spécifiques émergent qui ne s'identifient plus entièrement aux pays d'émigration, alors qu'ils restent largement marginalisés, en tant que minorités, dans la société d'immigration qu'ils perçoivent de plus en plus comme la leur mais où ils veulent cependant s'insérer selon des modalités qui leur soient propres. Alors, les jeunes Antillais de France deviennent de plus en plus, pour eux-mêmes et pour les autres, des "Blacks".

Notes

1. Expression du sociologue Alain Anselin (*L'Émigration antillaise en France, la troisième île*, Karthala, Paris, 1990) pour signifier l'importance numérique des Antillais en France. Ils sont aussi nombreux que la population totale d'une de ces îles. Le recensement de 1990 fait état de 337 000 originaires des Antilles en France, alors que la population totale de la Martinique est au même moment de 359 579 habitants et celle de Guadeloupe de 387 034 habitants.
2. Constant, Fred, "La politique migratoire : essai d'explication", in Constant, Fred, et Daniel, Justin (dir.), *1946-1996, Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 101.
3. Ainsi une forte vague de xénophobie, principalement antihaitienne, largement instrumentalisée par des hommes politiques locaux et nationaux, se lève en Guadeloupe et en Guyane, tandis que des mouvements de protestation tentent d'endiguer ces processus de rejet.
4. Un visa et le dépôt d'une caution à l'arrivée sont maintenant requis.
5. Désormais l'occupation d'un emploi à durée indéterminée est exigée et le concubinage avec une personne de nationalité française n'est plus pris en compte, seul le mariage l'est, et encore – depuis 2006 – uniquement si ce mariage date de quatre ans au moins (contre deux ans auparavant). La durée minimale de l'attente pour recevoir une réponse à une demande de naturalisation est actuellement de deux à quatre ans.
6. Pour n'en retenir qu'un indicateur parmi d'autres, les mêmes données de l'Insee indiquent que 8 % des Haïtiens en Martinique et 12 % en Guadeloupe vivent dans des conditions précaires, voire insalubres pour la moitié d'entre eux, alors que toutes les autres populations immigrantes apparaissent sensiblement mieux loties.
7. La position des salariés antillais dans le système d'emploi métropolitain y a donc longtemps été à la fois analogue et complémentaire de celle des travailleurs étrangers : les premiers occupant principalement dans le secteur public les postes de basse qualification que les seconds détiennent majoritairement dans le secteur privé. C'est pourquoi on n'a pas hésité parfois à les appeler alors – dans ce qui se voulait un trait d'humour – "les OS de la fonction publique" !
8. C'est-à-dire les ménages dont la personne de référence est née aux Antilles.
9. Anselin, Alain, *op. cit.*, p. 220.
10. Sur ce passage, voir Giraud, Michel et Marie, Claude-Valentin, "Insertion et gestion sociopolitique de l'identité culturelle : le cas des Antilles en France", in *Revue européenne des migrations internationales, Les Antillais en Europe*, 1987, vol. 3, n° 3, 4^e trimestre, p. 31-48 et *Les Stratégies sociopolitiques de la communauté antillaise dans son processus d'insertion en France métropolitaine*, 1990, Paris, ministère de la Recherche, document multicoopié (en collab. avec Jacques Fredj, René Hardy-Dessources et Pierre Pastel) ou Giraud, Michel, "Racisme colonial, réaction identitaire et égalité citoyenne : les leçons des expériences migratoires antillaises et guyanaïses", in *Hommes et migrations, Diasporas caribéennes*, 2002, n° 1237, mai-juin, p. 40-53.
11. De plus, cette reconnaissance donne souvent aux responsables associatifs des moyens de promotion personnelle et des possibilités d'étendre leur influence dans la société d'accueil, et ainsi de consolider leur pouvoir au sein de la "communauté" par la redistribution clientéliste d'avantages matériels ou symboliques.